

Règlement du Jeu NaturaQuiz de BALADE.

Résumé du Règlement:

- Le Jeu se déroulera du 01/06/2018 à 00h00 au 30/10/2018 à 23h59 inclus et n'est ouvert qu'aux personnes désignées dans l'article 2
- 2000 prix peuvent être gagnés qui consistent en BALADE.
- Les gagnants seront sélectionnés sur la base de codes uniques collectés.
- Pour participer, nous aurons besoin de vos noms, adresses e-mail, numéro de téléphone et adresse postales qui seront uniquement utilisés aux fins du présent Jeu
- Le contenu que vous nous soumettez dans le cadre du Jeu, à l'exclusion de toutes données personnelles confidentielles, peut être utilisé par la Société Organisatrice pour des fins promotionnelles, du 01/06/2018 au 31/12/2019, sur les supports suivants : Internet, presse, print, packagings des produits, publicité sur le lieu de vente dans les enseignes, événements liés à la marque BALADE et pour tout usage interne.

Bienvenue au Jeu « Natura Quiz » de © BALADE. (ci-après dénommé le "Jeu")

Avant de participer au Jeu, nous souhaitons vous informer quant à la manière de participer au Jeu, aux prix que vous pouvez espérer remporter, à la manière dont les prix seront attribués, aux données dont nous avons besoin de votre part pour vous permettre de participer au Jeu, etc. Ces informations/dispositions sont exposées dans le présent Règlement (ci-après le "**Règlement**") et nous vous demandons de lire attentivement le Règlement et de ne participer au Jeu que si vous les comprenez parfaitement et êtes en accord avec celui-ci.

Vous pouvez trouver ce Règlement via le site naturaquiz.balade.be.

Le Règlement peut aussi être demandé jusqu'au 30/10/2018 sur demande écrite envoyée à l'adresse suivante

S.A. Corman – Balade - Rue de la Gilleppe 4, 4834 Limbourg, Belgique.

Si vous n'avez pas atteint l'âge de 16 ans, vous ne pouvez pas participer. Si vous avez 16 ans ou plus mais n'avez pas atteint l'âge de 18 ans, nous vous demandons de contacter vos parents ou vos représentants légaux et de vous assurer qu'ils vous permettent de participer au Jeu. A défaut, nous avons le droit d'annuler votre participation. Nous nous réservons le droit de demander la preuve de l'autorisation de vos deux parents/vos représentants légaux.

Votre participation à ce jeu signifie que vous avez accepté le Règlement [ou avez demandé à vos parents ou représentants légaux de le faire].

Il est à noter que Pour tous les éléments du Jeu qui ne sont pas expressément régis par le présent Règlement, la Société Organisatrice (telle que définie ci-dessous à l'article 1) se réserve le droit de prendre toutes les mesures requises pour une bonne organisation du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent Règlement lorsqu'elle le juge nécessaire.

1 Identité de la Société Organisatrice et données de contact

Le Jeu est organisé par

La Société S.A. Corman – Balade dont le siège social se trouve rue de la Gileppe 4, 4834 Limbourg, Belgique, enregistrée sous le numéro BE0402.791.015

(ci-après la "**Société Organisatrice**" dans tout ce Règlement).

Il ne sera répondu à aucune correspondance (par courrier, e-mail, téléphone ou autre) concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, ou concernant les modalités ou les mécanismes du Jeu.

2 Participants

Le Jeu est ouvert uniquement aux résidents des pays suivants: Belgique , Luxembourg

Le Jeu est uniquement ouvert aux personnes physiques, agissant à d'autres fins que leur activité ou leur profession.

Comme indiqué ci-dessus, pour participer au Jeu, les participants de 16 à 18 ans doivent avoir l'approbation de leurs parents ou de leurs représentants légaux.

Le Jeu n'est pas ouvert: (a) aux employés de la Société Organisatrice, (b) à tous les représentants de la Société Organisatrice, (c) à chacun des membres de la famille des catégories précitées.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure un participant du Jeu et/ou de ne pas attribuer le prix, et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, , en cas de violation par un participant du présent Règlement et/ou si la Société Organisatrice, à sa seule discrétion, estime que le participant a agi de manière malhonnête , frauduleuse, ou de mauvaise foi.

En particulier, mais sans limitation, toute utilisation de robots ou tout système, appareil ou manœuvres frauduleux, malhonnêtes ou de mauvaise foi, ou toute conduite, permettant par exemple et sans limitation, de jouer automatiquement et/ou d'augmenter les chances de gagner, est interdit. La Société Organisatrice se réserve le droit de déposer une plainte contre les auteurs de telles pratiques.

En cas de suspicion ou de pratique malhonnête, le participant devra prouver qu'il a adopté une conduite qui est conforme au présent Règlement.

Les participants peuvent être invités à n'importe quel moment à apporter la preuve de leur identité, résidence, et âge.

3 Durée du Jeu

Le Jeu aura lieu entre 01/06/2018 à 00h00 et le 31/10/2018 à 23h59 inclus

Toute participation soumise après cette date et heure ne sera pas prise en compte pour la sélection des prix et sera automatiquement exclue.

4 Participation au Jeu

1) CODES UNIQUES A COLLECTER

Pour participer, il suffit à la personne intéressée de :

- Acheter des beurres en ravier de la marque BALADE afin de collecter des codes uniques. Les codes uniques sont disponibles uniquement dans les emballages promotionnels Natura Quiz de Balade des produits de la gamme beurre frigotartinable en ravier en Belgique et au Luxembourg :

- Collectionner 10 codes uniques présents dans les emballages des beurres frigotartinable (1 code disponible par pack – Uniquement dans la gamme beurre en ravier).
- Encoder les 10 codes sur la plateforme en ligne naturaquiz.balade.be.
- Remplir les informations nécessaires sur le plateforme pour vous inscrire Le nombre de participations est limité à une par personne..

5 Sélection des gagnants

Les 2 000 premiers participants pour le BELUX à encoder 10 codes uniques recevront automatiquement un jeu Natura Quiz.

Rappel : afin de recevoir leur cadeau, il suffit aux participants de collectionner 10 codes uniques, de les encoder sur la plateforme naturaquiz.balade.be, de remplir les informations nécessaires pour s'inscrire.

Le jeu « Natura Quiz » de BALADE sera envoyé par la poste à l'adresse du participant indiquée dans son formulaire de participation en ligne.

6 Prix

Dotations : 2000 jeux « Natura Quiz » de BALADE à remporter d'une valeur approximative de 25€ (frais de transports inclus).

Il y a 2 versions de langues différentes du jeu « Natura Quiz », français et néerlandais. Le jeu est composé des règles du jeu, de 104 cartes de jeu pour les joueurs de 7 à 12 ans, de 104 cartes de jeu pour les joueurs de 13 ans et plus et de 6 puzzles de 8 pièces.

Un participant ne peut pas recevoir plus d'un prix même s'il collecte plusieurs fois les 10 codes uniques nécessaires à l'obtention du jeu « Natura Quiz » de © BALADE.

7 Information du (des) gagnant(s) et communication des prix

La Société Organisatrice n'informerá pas le participant d'autre façon qu'en lui envoyant le Jeu. par la poste à l'adresse indiquée dans son formulaire de participation au Jeu.

8 Frais de participation

La participation au Jeu requiert l'achat de produits BALADE participant à l'action. En dehors de cette condition préalable, la participation au Jeu est gratuite, à l'exception des dépenses des participants concernant l'accès à l'Internet qui seront supportées par le participant.

9 Droits de propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle concernant la Société Organisatrice, la plateforme qu'elle offre et tous les matériels afférents, comme, entre autres, les textes, images, bases de données, logiciels, logos, marques déposées ou non, resteront la propriété exclusive de la Société Organisatrice (ou de ses propres tiers-donneurs de licence) et rien dans le présent Règlement ne sera interprété comme donnant à un participant de quelconques droits sur ces matériels, autres que ce qui est strictement nécessaire pour jouer et/ou pour participer au Jeu.

10 Vie privée

La Société Organisatrice agit conformément aux lois existantes sur la protection des données personnelles afin de respecter la vie privée et de protéger les données personnelles qui lui sont confiées. Les dispositions ci-dessous expliquent la manière dont nous traitons les données personnelles des participants au Jeu. En participant au Jeu et en optant le cas échéant positivement à l'offre d'informations et de services qui accompagne le formulaire de participation, le participant accepte la manière dont la Société Organisatrice collecte et traite les données personnelles, comme décrit ci-dessous.

Pour participer au Jeu, il est nécessaire que le participant communique son nom, son adresse e-mail, son adresse postale et son numéro de téléphone.

Les informations collectées au sujet du participant visent exclusivement à permettre à celui-ci de participer au Jeu et à permettre à la Société Organisatrice de contacter le participant qui a remporté un prix. Les informations recueillies ne seront pas utilisées à d'autres fins. En fournissant ses données personnelles, le participant reconnaît explicitement que la Société Organisatrice a le droit de stocker ses données personnelles pour les objectifs précités.

Les données personnelles du participant fournies à la Société Organisatrice ne seront en aucun cas communiquées à une tierce partie. Cependant, la Société Organisatrice, en tant que contrôleur des données, peut le cas échéant impliquer des processeurs de données, c'est-à-dire des entités qui traitent les données personnelles au nom de la Société Organisatrice et sous son contrôle.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données, (RGPD, règlement EU n° 2016/679 du 27 avril 2016), les données des participants sont collectées aux fins du Jeu et sont destinées à la S.A. Corman. Les participants disposent d'un droit d'accès, de correction, d'opposition au traitement, de suppression et de transfert de leurs données personnelles en écrivant à:

S.A. Corman – Balade - Rue de la Gileppe 4, 4834 Limbourg, Belgique.

Tout participant dispose également du droit de déposer une plainte auprès de l'Autorité de Protection des Données dans le cas où il estime que ses droits sont atteints.

Sur le site Internet, la Société Organisatrice utilise également des "cookies", à savoir de petits éléments d'information qui sont stockés par le navigateur sur un appareil et qui permettent de suivre le parcours de navigation. Il est cependant possible de désactiver le recours aux cookies sur votre browser.

La Société Organisatrice invite les participants et visiteurs de son site web à consulter sa Politique de Protection des Données Personnelles accessible sur son site et à lui adresser toutes questions qui pourraient se poser à ce sujet.

11 Limitation de responsabilité

Si des circonstances spécifiques obligent la Société Organisatrice à modifier ou annuler le Jeu, la Société Organisatrice ne peut en être tenue pour responsable.

La Société Organisatrice ne peut en aucune manière être tenue pour responsable d'une quelconque difficulté ou incompatibilité entre les mécanismes ou technologies utilisés pour le Jeu ou concernant le mode de livraison, les services postaux ou la configuration du logiciel utilisés par le participant. La Société Organisatrice ne peut garantir et ne garantit pas le bon fonctionnement du logiciel conçu par des tiers, ni la fourniture de quelconques services hors ligne par l'autre partie. La Société Organisatrice ne peut en aucune manière être tenue pour responsable d'un quelconque problème ou d'une quelconque intervention opérationnel(le), technique et/ou technologique (y compris, sans

limitation, les lignes de communication et internet, les problèmes de logiciel, les problèmes de connectivité, les problèmes postaux, etc.), ou de tout autre problème qui aboutit à l'impossibilité ou à la difficulté de participer au Jeu d'une quelconque manière, y compris l'accès au site Internet ou de participer au Jeu via le site Internet. La Société Organisatrice ne peut en aucune manière être tenue pour responsable d'actions d'une tierce partie ou de virus, chevaux de Troie, bogues, erreurs, défaillances, ou autres problèmes techniques ou technologiques qui sont directement ou indirectement liés à la participation au Jeu, ou de toute défaillance de l'équipement du participant (sans limitation, matériel, logiciel, outils de connexion Internet, serveurs téléphoniques...) ou de la perte de données qui pourrait résulter de ce qui précède, non causée par la Société Organisatrice, ou des conséquences d'une telle défaillance sur le participant et la participation au Jeu.

Sous réserve des dispositions légales, la Société Organisatrice exclut toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects causés par la Société Organisatrice à l'organisation du Jeu.

Le participant indemnise et dégage la Société Organisatrice de toutes les plaintes et actions contre la Société Organisatrice et contre les dépenses ou coûts (y compris les frais juridiques et dépens) encourus en ce qui concerne une quelconque plainte résultant d'un acte ou d'une omission du participant et/ou de toute incohérence ou non-conformité au présent Règlement due au participant.

Les participants acceptent que les données incluses dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice soient des preuves concluantes, sauf preuve contraire, concernant les données de connexion et informations résultant d'un traitement informatisé lié au Jeu.

Si les données d'un participant ne sont pas utilisables/ou si un gagnant ne peut pas être identifié, le gagnant ne recevra pas le prix.

12 Force majeure et dissociabilité

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de l'annulation ou du report, de la réduction, prolongation, suspension ou modification des conditions du Jeu en raison d'un cas de force majeure et/ou d'une quelconque autre raison légitime qui dépasse le contrôle raisonnable de la Société Organisatrice.

Si une/des quelconques disposition(s) du présent Règlement sont considérées comme invalides ou inapplicables, toutes les autres dispositions des présentes resteront en vigueur.

13 Litiges; droit applicable et tribunaux compétents

Si vous avez une quelconque plainte ou question, nous aimerions que vous nous contactiez en premier recours afin d'essayer de résoudre le problème. Nos données de contact figurent à l'article 1 du présent Règlement.

Le présent Règlement est régi par le droit Belge. Sauf spécification contraire d'une législation obligatoire, tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent Règlement sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles (pour le BELUX).